

L'ALTERNANCE

Créatrice d'insertion professionnelle

Se former autrement à l'Université

Mission Formation Continue et Apprentissage
SCUIO – Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle



L'ALTERNANCE

Créatrice d'insertion professionnelle

Emploi

Diplôme

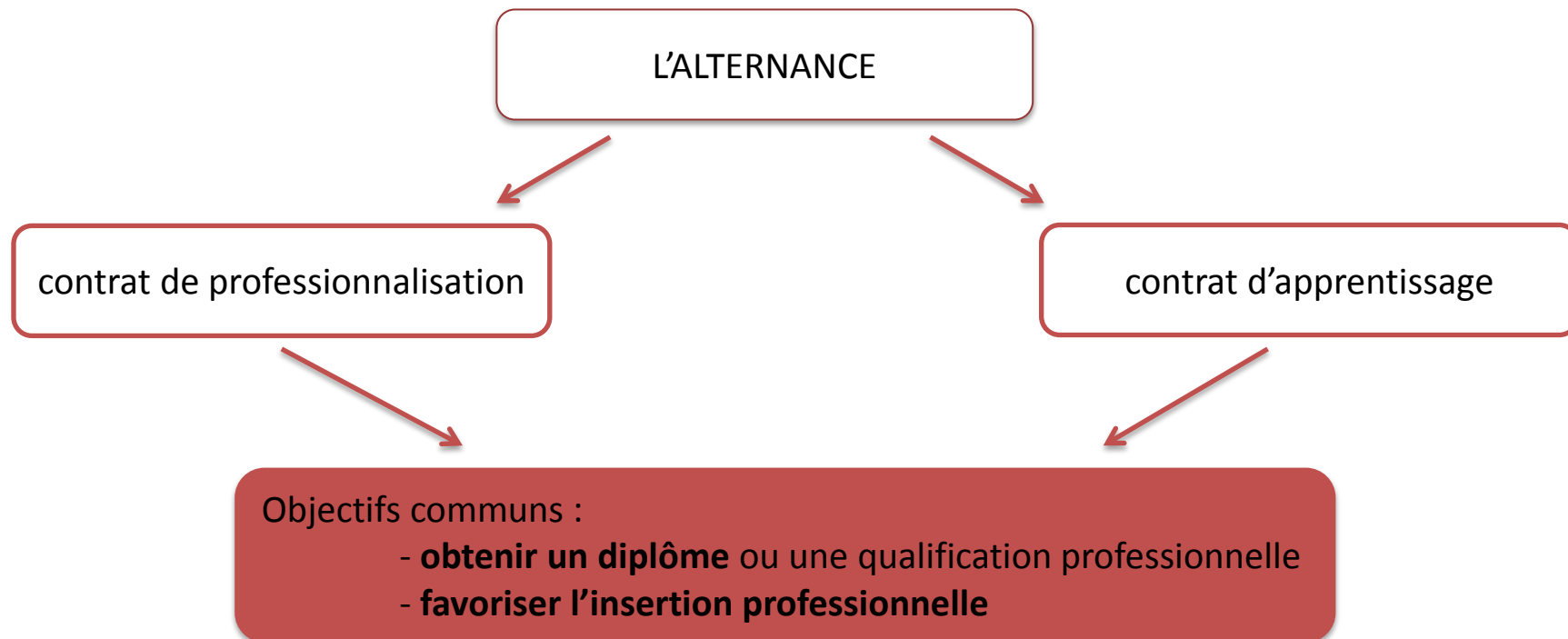
Contrat de travail

Salaire

Expérience professionnelle

L'ALTERNANCE

C'est quoi ?



L'ALTERNANCE

Contrat de Travail Particulier

Etre en alternance =

- 1- **signer un contrat** de travail particulier : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- 2- **avoir un statut de salarié** tout en étant inscrit à l'Université pour suivre la formation

On parle du statut « **d'étudiant des métiers** »

Etre salarié =

- avoir une **rémunération** même pendant les périodes de formation
- avoir des **congés payés** (2,5 jours/mois en moyenne)
- cotiser pour les **droits à la retraite et au chômage**
- être affilié à la **sécurité sociale salariée** et à une **mutuelle salariale**
- avoir les **avantages liés à la convention collective** de l'entreprise : 13^{ème} mois, primes, tickets restaurant

L'ALTERNANCE

Contrat de travail

	Contrat de professionnalisation	Contrat d'apprentissage
Contrat de travail	CDD ou CDI avec une action de formation Période d'essai : 15 jours pour un CDD de 6 mois / 1 mois au-delà	CDD Période d'essai : 2 mois
Durée du contrat	minimum 6 mois maximum 24 mois	minimum 1 an - maximum 3 ans
Durée de la formation	150 heures minimum en centre de formation 15% minimum à 25 % maximum de la durée totale du contrat. 273 heures à 455 heures <i>A l'Université, en moyenne 450 heures</i>	400 heures au minimum en centre de formation. <i>A l'Université, de 450 à 780 heures en fonction du niveau de formation</i>
Signataires du contrat	entreprise – salarié Le centre de formation signe une convention de formation avec l'entreprise	entreprise – apprenti Le centre de formation vise et vérifie le contrat

L'ALTERNANCE

Rémunération

Une rémunération en fonction de l'âge et de l'année de formation

Base du SMIC au 01/01/2014 : 1 457,52€

Contrat de professionnalisation

Moins de 25 ans		Plus de 26 ans
Moins de 21 ans	21 à 25 ans	85 % de la rémunération conventionnelle sans pouvoir être inférieur à 100 % Smic
minimum 65 % du Smic	minimum 80 % du Smic	
947.39 € brut	1 166.01 € brut	1 457.52 € brut
729,49 € net	897,82 € net	1121,89 € net

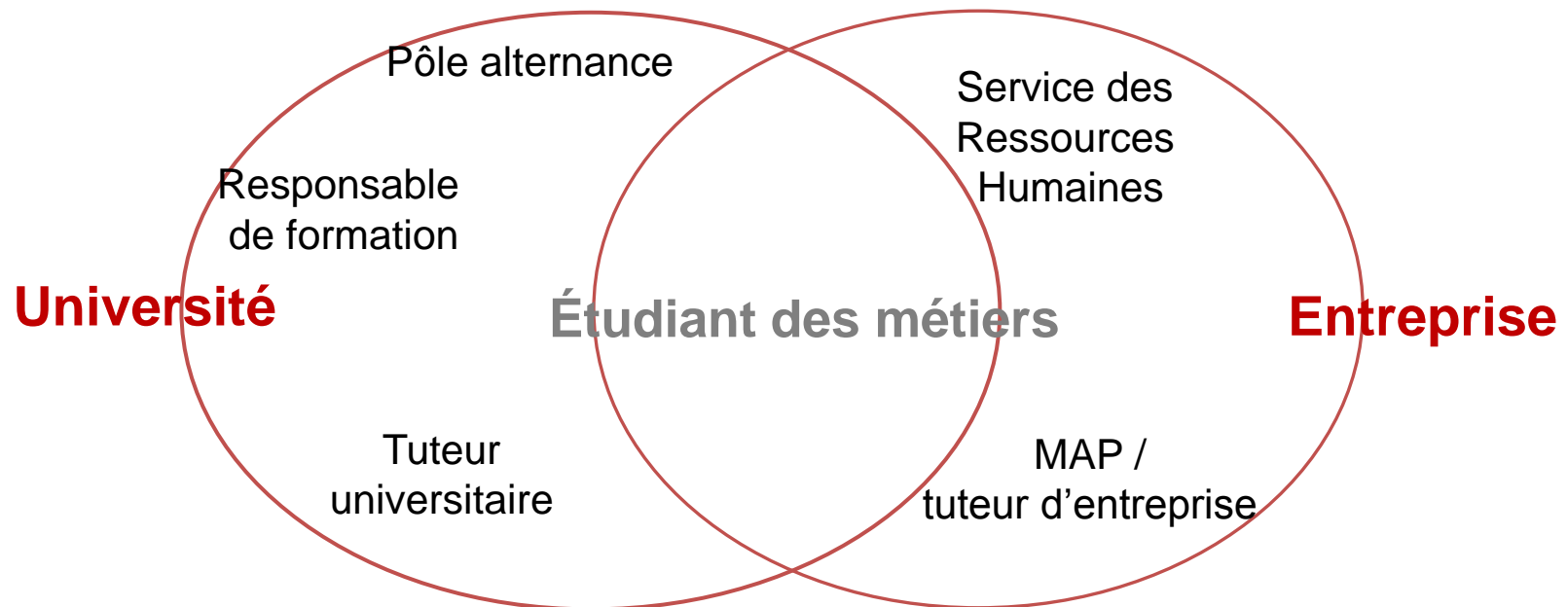
Contrat d'apprentissage

Année du contrat	Salaire minimum en % du SMIC	Salaire minimum en % du SMIC ou SMC*
	de 18 ans à moins de 21 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	41% soit 597.58 €	53% soit 772.49 €
2 ^{ème} année	49% soit 714.18 €	61% soit 889.09 €
3 ^{ème} année	65% soit 947.39 €	78% soit 1136.87 €

La rémunération des apprentis de 2^{ème} année de DUT, Licence 3, Licence professionnelle et Master 2 correspond à une deuxième année de contrat.

L'ALTERNANCE

Droits et Devoirs de chaque partenaire



L'ALTERNANCE

Droits et Devoirs pour l'étudiant des métiers

Salarié à part entière bénéficiant des mêmes droits que les autres salariés

Doit être présent, assidu en entreprise et à l'Université

Doit exécuter le travail fourni par l'entreprise

Doit suivre la totalité des enseignements dispensés par l'Université et se présenter aux examens

Doit respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et de l'Université

Toute absence ou retard d'un salarié en formation équivaut à une absence ou un retard en entreprise

Les absences en entreprise et/ou centre de formation doivent faire l'objet de justificatifs

Attention : l'entreprise peut faire des retenues sur salaire

L'ALTERNANCE

Droits et Devoirs de l'entreprise

L'entreprise

Désigne un Maître d'Apprentissage ou tuteur d'entreprise qui accompagnera l'étudiant des métiers dans sa formation en entreprise

S'engage à assurer une formation et proposer une mission permettant au jeune d'acquérir une qualification professionnelle et lui fournit un emploi en relation avec cet objectif

Le tuteur d'entreprise ou le maître d'apprentissage

assure la formation en entreprise

accueille, aide, informe et guide

organise l'activité dans l'entreprise et contribue à l'acquisition des savoir-faire professionnels et savoir- être

veille au respect du planning d'alternance

assure la liaison avec l'université et le responsable de la formation

L'ALTERNANCE

Droits et Devoirs de l'Université

L'Université

étudie la recevabilité pédagogique et administrative des candidatures

définit les programmes de formation et organise la formation

met en place les conditions matérielles et humaines pour vous former et vous accompagner

met en place un dispositif de suivi avec :

- des visites en entreprises
- des entretiens individuels et/ou collectifs
- des contacts téléphoniques ou par courriels réguliers
- la désignation d'un tuteur universitaire

L'ALTERNANCE

Offre de formations en alternance

D.U.T

Licence

Master

Dans les domaines d'activité suivants :

Télécommuni-
cation

Electrique
Electronique

Génie Civil
BTP

Information
Communication

Industrie
Chimique et
Pharmaceutique

Biochimie
Santé

Informatique

Génie Méca
Prod indus

Gestion
commerce

Management

Environnement

Activité
sportive

L'ALTERNANCE

Pourquoi faire le choix de l'alternance

Témoignages

Mélanie TANGUY - Apprentie en Master MIAGE - BULL

Jauffrey GAUBERT et Clément LAFAYE - Alternant en Licence professionnelle TIAS – AIRBUS

L'ALTERNANCE

Vos contacts

✓ Le SCUIO / Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle:

SCUIO - BAIP

Bâtiment E4

Tel: 05.61.55.61.32 / www.univ-tlse3.fr/baip / Mail: scuio.baip@univ-tlse3.fr

✓ La Mission Formation Continue et Apprentissage :

Laetitia Amaré : site de Tarbes laetitia.amare@iut-tarbes.fr

Estrella Cervino-Lorenzo : secteur Informatique / Info-com estrella.cervino-lorenzo@univ-tlse3.fr

Delphine Couderc: secteur industriel /Aéronautique/Génie Civil/ Physique delphine.couderc@univ-tlse3.fr

Fabien Latraube : site d'Auch fabien.latraube@iut-tlse3.fr

Karine Ortyl : secteur Bio-agro/Chimie/Commerce/Gestion/Santé et Sport karine.ortyl@univ-tlse3.fr

Céline Souissi : site de Castres celine.souissi@iut-tlse3.fr

Emmanuelle Soulès : site de Montauban et Cahors emmanuelle.soules@iut-tlse3.fr

Site: <http://mfca.ups-tlse.fr>